

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 28 mai 2024
Votes exprimés : 18

Séance du 3 juin 2024

Le 3 juin 2024 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, maire,

PRESENTS : J. DUBOUT – E. MARTIN – D. ROTH - M.A. SOLLETI (Adjoint) – C. PAUGET – R. MERLEAU – M. BIRNER – L. TAQUET – J. PETRY – P. STEINMANN – C. ROBERT – D. DEVISCOURT

ABSENTS EXCUSES : P. HEIDELBERGER (procuration à J. DUBOUT) – N. BLOUQUY (procuration à M.A. SOLETTI) - F. PERRET (procuration à J. PETRY) – R. PERRET (procuration à C. PAUGET) – J.L. FERVEL (procuration à M. BIRNER) - D. PORTEILLA FOURNIER (procuration à E. MARTIN)

ABSENTE : E. HEDRICH

Secrétaire de séance : Marie-Anne SOLLETI

CONVENTION POUR LA FORMATION POUR LES PRODUITS D'ENTRETIEN

Dominique PORTEILLA-FOURNIER a proposé par l'intermédiaire de la société Osmose, santé environnementale une formation pour les agents d'entretien de 2 heures. Il s'agit d'une sensibilisation des professionnels du service entretien de la mairie aux produits et protocoles d'entretien.

Le coût est de 509.40 € TTC. Tous les documents sont en annexe de cette note. Le conseil doit se prononcer pour autoriser le maire à signer le devis et tout type de document se reportant à ce dossier et inscrire le montant de la formation sur le budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER la formation pour les agents du service entretien :

D'AUTORISER le maire à signer tous les documents relatifs à cette formation ;

D'INSCRIRE la dépense dans le budget communal.

Rendu exécutoire
Le 04/06/2024
Publié
Le 05/06/2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire.

